



Bien Vivre à Puplinge

Recommandé

Office des Autorisations de
construire DALE
Rue David Dufour 5
Case postale 22
1211 Genève 8

Puplinge, le 27 novembre 2015

**Concerne : Opposition aux demandes d'autorisation de construire
DD 108349/1 à 3
DD 108351/1 à 3**

Madame, Monsieur,

En tant que représentante des habitants de Puplinge, l'Association Bien Vivre à Puplinge (**BVAP**) vous fait part de sa prise de position sur les demandes d'autorisation de construire précitées.

BVAP a été fondée en 2004 et compte quelque 250 membres. Elle a pour but la préservation du caractère rural de la Commune de Puplinge, la promotion d'un développement harmonieux de son territoire ainsi que le traitement de toute question d'aménagement affectant la Commune ou le bien-être de ses habitants.

Le Comité de BVAP a pris connaissance des demandes d'autorisation de construire, citées en titre, publiées dans la Feuille d'Avis Officielle du 13 novembre 2015, à savoir :

- DD 108349 /1 à 3 RC 23 – Route de Jussy (Lot 2) / Mesure d'accompagnement au maillon routier des Communaux d'Ambilly – abattage d'arbres
- DD 108351/1 à 3 RC 55 – Route de Jussy (Lot 3) / Mesure d'accompagnement au maillon routier des Communaux d'Ambilly – abattage d'arbres.

BVAP s'oppose aux deux demandes d'autorisation de construire précitées.

Afin de justifier son opposition aux demandes d'autorisations de construire BVAP vous fait part de ses observations, remarques et suggestions sur les deux dossiers mis en consultation.

DD 108349 /1 à 3 RC 23 – Route de Jussy (Lot 2) / Mesure d'accompagnement au maillon routier des Communaux d'Ambilly – abattage d'arbres

Le remplacement du giratoire actuel entre la route de Jussy et la route de Mon-Idee par un carrefour équipé de feux ne représente pas une mesure adéquate, en ce sens que le trafic sur la route de Jussy en provenance de Puplinge et de Jussy va se trouver bloqué à ce carrefour et engendrer des bouchons. Nous craignons, d'une part, de ne plus pouvoir sortir aisément du village sur la route de Jussy et, d'autre part, un report du trafic de transit est à craindre à l'intérieur du village de Puplinge, notamment via la douane de Cornière, ce qui est inacceptable, vu la charge en trafic déjà grande aux heures de pointe. Le village ne doit pas être congestionné par cette mesure inadéquate. Nous demandons expressément que le giratoire actuel entre la route de Jussy et la route de Mon-Idee soit maintenu tel quel, dans la mesure où il donne entière satisfaction et permet une fluidité du trafic indispensable à toute la région concernée.

L'élargissement de la portion de la route de Jussy entre le carrefour de Mon-Idee et la route de Puplinge n'amènera pas de fluidité supplémentaire au trafic dans ce secteur.

Les arbres actuels situés le long de la route de Jussy et au carrefour de Mon-Idee doivent être maintenus. Ils font partie du patrimoine et du paysage local, au sens des législations correspondantes. Le cas échéant, en cas d'abattage, les arbres situés sur la commune de Puplinge doivent être intégralement replantés sur le territoire de la commune de Puplinge, hors de la zone agricole.

Le projet d'aménagement de la route de Jussy présenté dans cette demande représente un barrage dans la zone inondable entre les rivières du Foron et de la Seymaz en cas de crue. Il ne prend pas en compte les besoins énoncés dans le cadre de la renaturation du Foron. Le fossé drainant prévu serait insuffisant pour écouler les eaux en cas de crue et le risque d'inondation du village de Puplinge fortement augmenté, ce qui est inacceptable.

La suppression des abris de bus à la route de Mon-Idee ne représente pas une solution acceptable à nos yeux.

Par ailleurs nous constatons que le projet de remaniement des routes de Jussy et de Mon-Idee se fait en bonne partie au détriment de la zone agricole, notamment de surfaces d'assolement protégées au sens la Loi sur l'aménagement du territoire, ce qui est légalement inacceptable.

De plus nous observons que les pistes cyclables actuelles le long de la route de Jussy sont indispensables pour assurer la sécurité des personnes de tous âges de Puplinge et de toute la région qui se rendent à Thônex à vélo. Les jeunes qui fréquentent le Cycle d'Orientation du Foron sont particulièrement concernés et doivent être correctement protégés. En ce sens la suppression des pistes cyclables actuelles au profit de voies de bus supplémentaires ne représente pas une solution acceptable.

En conséquence, BVAP **s'oppose au projet** tel qu'il est présenté dans la demande d'autorisation de construire DD 108349/1 à 3.

Le remplacement du giratoire actuel entre la route de Jussy et la route de Mon-Idée par un carrefour équipé de feux ne représente pas une mesure adéquate, en ce sens qu'en dehors des heures de pointe le trafic sur la route de Mon-Idée est actuellement suffisamment fluide pour permettre à la circulation de s'écouler correctement dans les deux sens, tant en provenance de la douane de Mon-Idée qu'en provenance de Vandoeuvres.

Par contre, l'installation de feux sur la route de Mon-Idée sur la chaussée venant de la douane, à la hauteur du giratoire, permettrait d'une part de conserver le giratoire actuel et d'autre part de bloquer de temps en temps, en cas de trafic intense venant de France voisine, le trafic privé et de donner la priorité au passage des bus.

Par ailleurs la création de 2 voies de présélection au carrefour de Mon-Idée, en provenance de la douane, n'apportera pas d'amélioration à l'écoulement du trafic.

Nous demandons expressément que le giratoire actuel entre la route de Jussy et la route de Mon-Idée soit maintenu tel quel, dans la mesure où il donne entière satisfaction et permet une fluidité du trafic indispensable à toute la région concernée.

Nous observons que les places de parking existantes entre la douane et la route de Mon-Idée seront supprimées. Ces places servent en priorité aux frontaliers de parking d'échange entre leur véhicule privé et leur véhicule de service. Dans la mesure où elles seraient supprimées, nous craignons que les places de parc existantes dans le village de Puplinge servent alors de parking d'échange, ce qui ne correspond pas au projet de développement du village de Puplinge, ni à la gestion du trafic interne au village.

Les arbres actuels situés le long de la route de Mon-Idée doivent être maintenus. Ils font partie du patrimoine et du paysage local, au sens des législations correspondantes. Le cas échéant, en cas d'abattage, les arbres situés sur la commune de Puplinge doivent être intégralement replantés sur le territoire de la commune de Puplinge, hors de la zone agricole.

Nous constatons que le projet de remaniement des routes de Jussy et de Mon-Idée se fait en bonne partie au détriment de la zone agricole, notamment de surfaces d'assolement protégées au sens la Loi sur l'aménagement du territoire, ce qui est légalement inacceptable.

En conséquence, BVAP s'**oppose** au projet tel qu'il est présenté dans la demande d'autorisation de construire DD 108351/1 à 3.

Aspect économique

BVAP observe que l'aspect économique n'est pas pris en compte dans les demandes d'autorisation de construire, qui relèvent du caractère technique uniquement.

La réalisation des aménagements routiers existants sur les routes de Jussy et de Mon-Idée a déjà coûté assez cher au canton de Genève et aux communes concernées de Thônex et de Puplinge, depuis plusieurs décennies, notamment la réalisation et l'entretien des pistes cyclables sur la route de Jussy. Nous rappelons que ces pistes cyclables sont indispensables pour assurer la sécurité des cyclistes, tout particulièrement des jeunes se rendant au Cycle d'orientation du Foron.

Aujourd'hui, vu les difficultés financières du Canton de Genève et les problèmes liés à l'établissement des budgets, l'association Bien Vivre à Puplinge estime parfaitement mal venu de détruire à grands frais ces installations existantes et d'aménager également à grands frais de nouvelles infrastructures routières telles que celles prévues dans les deux projets, par ailleurs inefficaces et mal venues.

Le maintien des aménagements routiers existants des routes de Jussy et de Mon-Idée et du carrefour de Mon-Idée représente la mesure adéquate, tant du point de vue technique que financier.

BVAP demande expressément que l'aspect financier soit correctement pris en compte dans la décision à venir quant aux demandes d'autorisation de construire concernées.

En conclusion, l'association Bien Vivre à Puplinge s'oppose aux deux projets de demande d'autorisation de construire précités.

BVAP vous demande de prendre en compte ses remarques et ses prises de position sur les deux objets soumis à consultation. Ces avis sont partagés par les membres de l'association, habitants de la Commune de Puplinge, qui subissent quotidiennement ces problèmes de circulation.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour vous présenter et discuter de vive voix les observations, suggestions et recommandations faites à propos de la gestion de la mobilité dans le périmètre concerné par le projet d'aménagement des Communaux d'Ambilly. Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre lettre, l'association Bien Vivre à Puplinge et son comité vous présente, Madame, Monsieur, ses salutations distinguées.

Au nom du Comité de l'Association Bien Vivre à Puplinge,



Jean-François Pascalis
Président